



## Bureau

Publié le : 20/02/2025

**Séance du jeudi 13 février 2025**  
Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 6 février 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h36

**Etaient présents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°16), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Aurélien LAROPPE (arrivé après la question n°16), M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

**Etaient absents** : M. François BOUSSO, Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n°15 incluse), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°16 incluse), M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Benoit VUILLEMIN

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine BARTHELET

**Procurations de vote** : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Marcel FELT donne pouvoir à M. Yves GUYEN, M. Frank LAIDIE donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à René BLAISON, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2025/2025.00001

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024

## Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024

**Rapporteur** : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Mme Catherine BARTHELET secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 5 décembre 2024, joint en annexe.

La liste des délibérations examinées en séance de Bureau et les procès-verbaux peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon ([grandbesancon.fr](http://grandbesancon.fr) : rubrique « Grand Besançon / Les instances politiques / Agenda et délibérations »). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,

Catherine BARTHELET  
Vice-Présidente

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Anne VIGNOT  
Maire de Besançon

## PROCES VERBAL DU BUREAU

### Séance du jeudi 5 décembre 2024

Le Bureau, convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Les réunions de Bureau sont organisées en deux parties : une partie décisionnelle et une partie préparatoire.

Durant la première partie, le Bureau décide, dans le cadre des domaines qui lui sont délégués par le Conseil de Communauté : il s'agit du volet décisionnel.

Durant la seconde partie, le Bureau examine les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil de Communauté pour lesquels il peut formuler un avis : il s'agit du volet préparatoire.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 19h43

**Etaient présents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°11 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°45 incluse), Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à compter de la question n°6), M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°12), M. François BOUSSO (à compter de la question n°13), M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°13), M. Marcel FELT (à compter de la question n°11), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°27), M. Yves GUYEN (à compter de la question n°11 et jusqu'à la question n°42 incluse), M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n°60 incluse), M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°41 incluse), M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n°13), Mme Marie ZEHAF

**Etaient absents** : M. Aurélien LAROPPE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. André TERZO, M. Benoit VUILLEMIN

**Secrétaire de séance** : M. Yves MAURICE

**Procurations de vote** : Mme Catherine BARTHELET donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ (à compter de la question n°42), M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°46), M. Olivier GRIMAITRE donne pouvoir à M. Frank LAIDIE (jusqu'à la question n°26 incluse), M. Yves GUYEN donne pouvoir à M. Marcel FELT (à compter de la question n°43), M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Yves MAURICE donne pouvoir à M. Gilles ORY (à compter de la question n°61), M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à compter de la question n°42), M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Benoît VUILLEMIN donne pouvoir à M. Daniel HUOT

## VOLET DECISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

**M. BAULIEU, Président de séance.**- Je vous propose de commencer la séance. Nous avons le quorum. Il nous faut un ou une secrétaire de séance. Yves, tu es d'accord pour être secrétaire de séance.

Concernant les pouvoirs, Christophe LIME a le pouvoir d'André TERZO et Daniel HUOT a celui de Benoît VUILLEMIN. Il y en aura peut-être d'autres en fin de séance si nous ne tenons pas le rythme. Bien évidemment, s'agissant des conflits d'intérêts, je n'ajoute rien, vous connaissez le dispositif.

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024**

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.**- Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? S'il n'y a pas de commentaires sur le procès-verbal, je le sou mets à votre approbation. Y a-t-il des avis défavorables ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Merci.

**Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Vice-Président :**

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

**A l'unanimité, le Bureau :**

- nomme **M. Yves MAURICE** comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 24 octobre 2024, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **2. Conventions d'objectifs et de moyens entre l'Association Arc Horloger et GBM**

*Mme Catherine BARTHELET (1) et M. Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.**- Je vais parler sous le contrôle de nos amis qui sont à l'international. La Présidente aurait dû nous présenter ce rapport. Sur le plan de cette collaboration que vous connaissez bien en matière de partenariat franco-suisse, nous avons apporté notre contribution qui sera formalisée dans une convention pour les modalités à hauteur de 0,5 ETP. Il s'agit là de l'essentiel.

**M. SOURISSEAU.**- C'est déjà ce que nous faisons actuellement au quotidien, mais nous ne sommes pas dans le cadre d'une convention.

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** Merci pour la précision. Nous avons tout dit une fois que nous avons dit cela.

**M. SOURISSEAU.-** L'Association sera créée demain en Suisse. Voilà pour l'actualité.

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** Très bien. C'est une bonne action helvétique. Je sou mets ce rapport au vote. Y a-t-il des avis défavorables ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Merci.

**A l'unanimité, le Bureau :**

- prend connaissance du programme de travail d'Arc Horloger qui figure dans le projet de convention,
- prend connaissance et se prononce favorablement sur la convention d'objectifs et de moyens,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Arc Horloger, permettant d'attribuer une subvention en nature valorisée à hauteur de 28 750 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 2

### **3. Subventions à l'ISBA pour une exposition au FRAC de 5 artistes, anciens élèves de l'ISBA**

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** En trois mots, il y a ce rapport et dans la DM3, il y a les crédits correspondants. Gilles et Yves nous font le siège pour apporter des crédits supplémentaires. Cela dit, ils sont prévus dans la DM3, ce qui n'était pas le cas jusque-là. S'il n'y a pas d'autres observations, y a-t-il des objections ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Merci.

**A l'unanimité, le Bureau :**

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ISBA d'un montant de 10 000€,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 correspondant à cette action, à la convention 2024 avec l'ISBA.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

### **4. Sport de Haut Niveau disciplines individuelles attribution de subventions**

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** Y a-t-il des modifications ?

**M. ORY.-** Il s'agit de la reconduction des aides de l'année précédente. Ce sont à peu près les mêmes montants.

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** C'est ce qui est important. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des objections ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Merci.

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les subventions suivantes au titre du fonds sport de haut niveau disciplines individuelles outdoor pour la saison 2024/2025 soit :**

- o 18 500 € au Besançon BMX,
- o 13 000 € à l'Amicale Cycliste Bisontine,
- o 14 500 € au SNB Canoé Kayak,
- o 2 500 € à Entre-Temps Escalade,
- o 2 500 € à Balise 25,
- o 2 000 € à Grand Besançon Trail Académie.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

**5. Attribution d'avances de subventions 2025 aux écoles de musique Attribution subventions 2024 Fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental pédagogique**

*M. Anthony NAPPEZ (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** Il y a les deux volets.  
Gilles, en quelques mots.

**M. ORY.-** Il n'y a aucune modification par rapport à l'année dernière. Nous avons des avances pour ces écoles de musique pour qu'elles puissent faire le raccord.

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** Avez-vous des remarques ?

**M. NAPPEZ.-** Oui. Je signale que je suis en conflit d'intérêts sur ce dossier. Or je vois que je ne suis pas mentionné.

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** Merci de bien le noter. Sur ce rapport n° 5, s'il n'y a pas d'autres commentaires ni observations, je le mets à votre approbation. Y a-t-il des voix contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Merci.

**A l'unanimité, le Bureau :**

- se prononce favorablement sur l'attribution, dans le cadre du fonds d'aides aux écoles de musique, de 7 avances sur les subventions 2025 pour un montant total de 60 550 € réparti comme suit :
  - o 8 650 € pour AMUSO,
  - o 8 650 € pour le CAEM,
  - o 8 650 € pour l'EM Plateau,
  - o 8 650 € pour l'EMICA.
  - o 8 650 € pour la MJC Palente,
  - o 8 650 € pour l'école de musique Val Saint-Vitois,
  - o 8 650 €, en subvention exceptionnelle, à l'école Auxon Devecey Ecole de musique.
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique 2024, de 5 subventions pour un montant total de 25 000 € réparti comme suit :
  - o 8 413 € pour AMUSO,
  - o 3 200 € pour le CAEM,
  - o 10 587 € pour l'EM Plateau,
  - o 1 741 € pour l'EMICA,
  - o 1 059 € pour la MJC Palente.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer à cette fin les conventions à intervenir, dans le cadre du fonds investissement en matériel instrumental et pédagogique, avec les associations AMUSO, CAEM, EM Plateau, EMICA et MJC Palente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

**6. Initiative Doubs Territoire de Belfort – Soutien financier de Grand Besançon Métropole 2024**

*MM. Nicolas BODIN (1) et Sébastien COUDRY (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** Benoît VUILLEMIN devait présenter ce rapport. Je parle sous le contrôle des spécialistes. Nous revenons à apporter un soutien à Initiative Doubs Territoire de Belfort. Il me semble que nous avons pris quelques distances l'année dernière. L'idée est d'apporter un concours pour un soutien à un certain nombre d'entreprises. C'est le dispositif tel qu'il est dans le rapport

dont vous avez pu prendre connaissance. Y a-t-il des commentaires sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des objections ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Merci.

**A l'unanimité, le Bureau :**

- **se prononce favorablement sur la participation financière de la Communauté Urbaine du Grand Besançon à Initiative Doubs Territoire de Belfort pour un montant total de 8 000 € au titre de l'action d'accompagnement spécifique du financement de la croissance en 2024,**
- **se prononce favorablement sur la convention de participation correspondante jointe en annexe,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseillers intéressés : 2

**7. Subvention à l'université de Franche-Comté (la Fabrikà) en faveur des actions de médiation scientifique à destination des scolaires 2024/2025**

*Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** Qui serait le plus proche de la compétence sur ce rapport ? Sur ce sujet, puisque nous reconduisons une action déjà pratiquée en matière d'accueil du grand public, etc., cette action de médiation scientifique vise à sensibiliser les jeunes publics aux enjeux scientifiques, nourrir leur réflexion et susciter des vocations, notamment de jeunes filles vers les filières scientifiques. J'imagine qu'elles ne sont pas assez bien représentées. GBM est sollicitée pour une subvention à hauteur de 3 000 € pour le cofinancement du poste de médiatrice spécifiquement en charge de l'accueil des scolaires grands bisontins. Nous vous proposons la reconduction des montants antérieurs. Y a-t-il des objections ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Merci.

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 3 000 € à l'uFC pour le soutien à l'accueil de publics scolaires grands bisontins au sein de la Fabrikà.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 1

**8. Subvention à l'Université Ouverte (uFC) – année universitaire 2024-2025**

*Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** Là aussi, il vous est proposé de reconduire notre concours financier à l'identique depuis les années 2021, 2022, 2023 et 2024. Y a-t-il des objections ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Merci.

**A l'unanimité, le Bureau :**

- **se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 10 500 € à l'uFC en faveur de l'Université Ouverte,**
- **approuve la convention correspondante jointe en annexe,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 1

**9. Projets retenus dans le cadre de l'Appel à Projets « Soutien aux initiatives Etudiantes » - session 2 – 2024 – Enseignement supérieur et recherche**

*Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote*

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.**- Vous avez là les différents types d'actions en matière de concours, puisque vous avez les propositions financières. Si je reprends le résumé du dispositif décisionnel, nous sommes invités à nous prononcer sur l'attribution d'une subvention de :

- 500 € à l'association AGFAC corpo pour l'organisation d'un concours d'éloquence ;
- 600 € à l'association BRC Escrime pour la mise en place de cours gratuits d'escrime à destination des étudiants de Campus Sports ;
- 1 400 € à l'association Musique Vocale à l'université pour ses actions en faveur des étudiants ;
- 650 € à l'association des Guinéens de Besançon pour l'organisation d'une journée culturelle et sportive ;
- 2 000 € à l'association Théâtre Universitaire de Franche-Comté pour le festival Prélude ;
- 1 000 € à l'université de Franche-Comté pour développer les formations proposées par le BVE ;
- 1 000 € à l'université de Franche-Comté pour le fonctionnement de la ressourcerie ;
- 1 523 € à l'université de Franche-Comté pour la tenue du Grand Baz'arts de printemps.

Y a-t-il des observations ou des interrogations sur ces propositions ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des objections ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Merci.

**A l'unanimité, le Bureau :**

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de :**

- **500 € à l'association AGFAC corpo pour l'organisation d'un concours d'éloquence ;**
- **600 € à l'association BRC Escrime pour la mise en place de cours gratuits d'escrime à destination des étudiants de Campus Sports ;**
- **1 400 € à l'association Musique Vocale à l'université pour ses actions en faveur des étudiants ;**
- **650 € à l'association des Guinéens de Besançon pour l'organisation d'une journée culturelle et sportive**
- **2 000 € à l'association Théâtre Universitaire de Franche-Comté pour le festival Prélude ;**
- **1 000 € à l'université de Franche-Comté pour développer les formations proposées par le BVE ;**
- **1 000 € à l'université de Franche-Comté pour le fonctionnement de la ressourcerie ;**
- **1 523 € à l'université de Franche-Comté pour la tenue du Grand Baz'arts de printemps.**

- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions afférentes.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

**10. Association Campus des Métiers et des Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents (CMQMSI) – Soutien financier de Grand Besançon Métropole pour son programme d'actions**

*MM. Nicolas BODIN (1) et Sébastien COUDRY (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.**- Nous étions à 9 000 € antérieurement et à 19 800 € en 2023. Il est proposé de financer le programme d'actions engagé avec Grand Besançon Métropole et de verser 20 000 € sous forme d'une subvention, ce qui correspond presque à la reconduction de l'année antérieure, avec une petite réactualisation de 200 €. Vous avez les différents enjeux pris en compte dans cette démarche. Y a-t-il des observations, des objections ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Merci.



**A l'unanimité, le Bureau :**

- se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole aux actions du CMQ MSI à hauteur de 20 000 €,
- autorise Madame La Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

## **11. Soutien à l'Aéroclub de Besançon-Thise**

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** Le rapport a pour objet le soutien à l'Aéroclub de Besançon-Thise pour l'adaptation de la motorisation de son avion Robin DR400 et la modernisation de la station-service. Tout est-il dit dans ce résumé ?

**Mme GAGLILOLO.-** Absolument. Tout est dit.

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** La Commission nous propose d'apporter une aide de 2 000 €. Y a-t-il des commentaires ou des interrogations ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des objections ou des abstentions ?

**M. MICHAUD.-** J'ai une observation. Je crains que cela crée un précédent. Nous avons d'autres aéroclubs sur le territoire, je peux vous en parler. Si nous votons ce soutien, nous aurons d'autres demandes demain. Je vous mets en garde contre cela. Personnellement, je vote contre.

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** Pour le motif que tu viens d'expliquer.

**M. MICHAUD.-** Oui.

**Mme PRESSE.-** Pour ma part, je vais m'abstenir.

**M. MICHAUD.-** Je peux vous assurer qu'en tant que président du Syndicat Mixte de Besançon-La Vèze, vis-à-vis des basés, nous sommes extrêmement sollicités. Marie peut en témoigner. Nous sommes extrêmement fermes vis-à-vis des basés pour qu'ils se financent par eux-mêmes. Je suis extrêmement réticent à ce que nous subventionnions les aéroclubs.

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** Merci. Je donne la parole à Sébastien. Je la donnerai ensuite à Lorine. Je ne sais pas si cela change quelque chose quant à l'observation qui vient d'être faite.

**M. COUDRY.-** J'ai une question sur cet élément qui ne me paraît pas spécialement anecdotique, qui est de garantir qu'ils effectueraient leurs mises aux normes. Quand je lis « adaptation de la motorisation de l'avion supprimant ainsi les rejets de plomb dans l'atmosphère », ce serait bien que nous ayons des garanties pour que ces adaptations se fassent. Là, c'en est une. S'ils peuvent le payer par eux-mêmes, tant mieux, mais il faudrait que nous ayons les garanties qu'ils le fassent. Les avions sont-ils nombreux à rejeter du plomb dans l'atmosphère ?

**M. MICHAUD.-** Ils doivent se payer une réglementation. Il n'y aura aucune raison que nous n'ayons pas les demandes des autres aéroclubs pour que nous fassions le même type de subvention. Je vous signale que ce ne sera pas pour un seul avion.

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** Merci. Nous avons compris ton intervention. Lorine, cela change-t-il quelque chose dans la proposition de la Commission ?

**Mme GAGLILOLO.-** Je peux seulement vous dire que le service Environnement n'aura pas vocation à aller financer toutes les transformations des avions. J'ai été sollicité sur ce sujet par courrier par le président de l'aéroclub. Je vous avoue que je ne savais pas trop quoi faire de cette demande. Du coup, cela a été en discussion avec la Présidente à un moment donné. Effectivement, quant à créer un précédent, je n'ai pas eu de discussion très poussée avec la Présidente sur ce sujet. Je n'ai aucune

difficulté avec les positions que les uns et les autres pourraient prendre. Cela s'est retrouvé « pilotage : Lorine » et « budget Environnement », mais à la base, ce n'est absolument pas un projet que je porte.

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** Ce serait bien de le retirer.

**F. LAIDIE.-** Sur ce que Jean-Paul MICHAUD explique, il y a tout de même matière à réflexion. Je le retirerai.

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** Est-ce la décision que nous prenons ? Merci.

**M. MICHAUD.-** Merci. Je pense que c'est important que nous y réfléchissions bien.

**M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.-** La partie décisionnelle s'achève sur ce retrait du rapport n° 11. Nous passons maintenant au volet préparatoire.

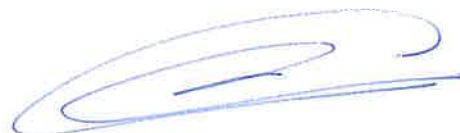
**Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.**

Le secrétaire de séance,



Yves MAURICE  
Conseiller Communautaire Délégué

La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon